

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 juin 2022

Présents : M. Michaël BUSINE, Bourgmestre - Président  
M. Jean DELESTRAIN, Mme Axelle CHANTRY, Mme Carine BREDA, ~~M. Michel BATAILLE~~,  
Échevins  
Mme Véronique DURENNE, M. Yves WILLAERT, ~~Mme Anne DEBOUVRIE~~, Mme Ophélie  
HUVENNE, ~~M. Jean-François HEMPTE~~, M. Thierry EEMAN, M. Daniel GORLOO, Mme Emilie  
LAURENT, ~~M. Pierre LEJEUNE~~, ~~M. Yves DUMONCHAUX~~, M. Sylvain HOVINNE, M. Damien  
CUIGNET, Conseillers  
M. Philippe WANDERPEPEN, Directeur général - Secrétaire  
M. Alain HUVENNE, Président du CPAS, avec voix consultative

**Objet : ADMINISTRATION - Programme stratégique transversal - Prise d'acte**

**LE CONSEIL COMMUNAL, EN SÉANCE PUBLIQUE,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1123-27 qui stipule, au § 2 al. 1., que "Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente (...). Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.", en son al. 7 que "Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune." et en son § 3 que "La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement." ;

Considérant le programme stratégique transversal proposé par le Collège communal, joint et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

**PREND ACTE** du programme stratégique transversal de la commune de Celles qui lui a été présenté par le Collège communal, et

**DECIDE**, à l'unanimité :

**Article 1er** : de publier le programme stratégique transversal de la commune de Celles sur le site internet de la commune et par voie d'affichage selon le prescrit de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

**Art. 2** : de transmettre la présente délibération et son annexe au Gouvernement.

AINSI fait en séance les jour, mois et an que dessus

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire,  
(s) Philippe WANDERPEPEN

Le Président,  
(s) Michaël BUSINE

POUR EXTRAIT CONFORME  
Celles, le 24 juin 2022

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe WANDERPEPEN

Michaël BUSINE

